REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

✆ 01.69.80.29.29

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'HABITAT

DÉCISION N°2023 - 056

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 Action Cœur de Ville / Réaménagement de la place Marcel Carné et d'une liaison Nord/Sud du centre commercial Grand Bois

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2018-177 en date du 28 juin 2018 approuvant la la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville associant la commune de Saint-Michel-sur-Orge, les services de l'Etat, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat et cœur d'Essonne Agglomération,

VU ladite convention cadre pluriannuelle signée le 29 juin 2018 et son avenant de projet signé le 24 décembre 2019,

VU l'action mature n°2, dont la phase 1, à l'étape d'avant-projet validé, concerne le réaménagement de la place Marcel Carné, la création d'une liaison entre la place Marcel Carné et la rue Berlioz, et la création d'un accès piéton entre la place Marcel Carné et la dalle haute des parkings et de l'hypermarché,

CONSIDERANT la volonté affirmée de la municipalité de mener l'ensemble des opérations inscrites dans le programme Action Cœur de Ville en faveur de la redynamisation du centre commercial Grand Bois,

CONSIDERANT l'intérêt de solliciter le soutien de l'Etat au titre du dispositif Action Cœur de Ville pour la mise en œuvre du projet,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

DECIDE de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 relative au dispositif Action Cœur de Ville, une subvention au taux maximal susceptible d'être alloué pour les opérations inscrites dans le programme Action Cœur de Ville en faveur de la redynamisation du centre commercial Grand Bois et de signer l'intégralité des documents y afférents.

DIT que les recettes correspondantes seront versées au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 16/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219105707-20230216-2023-056-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation Isabelle LETHIEN

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 17/02/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.